

Charte éthique

En devenant bénévole à Nightline, je m'engage à :

Respecter les quatre principes de l'association au cours de mes appels, à savoir :

- la confidentialité : assurer un cadre d'écoute exclusif à l'appelant-e ;
- l'anonymat : maintenir tant celui de l'appelant-e que le mien ;
- le non jugement : rester le plus neutre possible ; ne pas émettre de critiques qu'elles soient positives ou négatives envers l'appelant-e ;
- la non directivité : ne jamais donner de conseils à l'appelant-e ; ne transmettre que les informations explicitement demandées et ne pas sciemment orienter l'appel.

Respecter ces principes et ce **même après les appels**, notamment pour :

- la confidentialité : au sein de l'association : limiter les détails au strict nécessaire ; suivre le format pré-établi ;
- en dehors de l'association : ne pas parler des appels (exception faite du cadre des consultations psychologiques) ;
- l'anonymat : ne pas révéler de traits identifiants de l'appelant-e ; hors de l'association, limiter au maximum le nombre de personnes ayant connaissance de mon engagement ;
- le non-jugement : maintenir une attitude bienveillante envers l'appelant-e, y compris en dehors de l'appel lors des discussions avec d'autres bénévoles.

Faire attention à moi, notamment :

- en communiquant et en demandant de l'aide si j'en ai besoin ;
- en ne prenant que des appels que je suis en mesure de prendre ;
- en mettant fin aux appels abusifs et aux appels que je ne peux pas prendre sans mettre l'appelant-e ou moi-même en danger ou en difficulté.

Maintenir une atmosphère bienveillante et positive dans l'association, notamment :

- en adoptant une attitude bienveillante et respectueuse envers les autres bénévoles ;
- en communiquant et échangeant sur nos appels de façon constructive, dans une démarche de formation continue ;
- en respectant le matériel et les locaux mis à disposition.